

CHARTRE D'UTILISATION DU RESEAU INFORMATIQUE ET DU WIFI

L'établissement des Portes de Chartreuse met à disposition des élèves un réseau informatique et un accès à un réseau WIFI dans un but pédagogique et éducatif.

Conditions d'accès

Chaque utilisateur se voit attribuer un identifiant et un mot de passe qui lui permettent de se connecter. Cet identifiant et ce mot de passe sont strictement personnels et confidentiels. Chaque utilisateur est responsable de l'usage qui en est fait. La communication à des tiers de ces informations, engage son entière responsabilité. Si l'administrateur relève une infraction, la sanction sera appliquée à la personne désignée par le nom de connexion.

Respect des règles de la déontologie informatique

Engagement de l'établissement.

L'établissement s'engage à respecter la législation en vigueur. Il s'efforce de maintenir le service accessible en permanence, mais peut interrompre l'accès pour toutes raisons, notamment techniques, sans pouvoir être tenu pour responsable des conséquences de ces interruptions.

Il n'exerce aucune surveillance, ni aucun contrôle éditorial sur les messages envoyés et reçus dans le cadre de la messagerie électronique sur internet ainsi que sur les réseaux sociaux. Il ne pourra, de ce fait, être tenu pour responsable de leurs contenus.

L'établissement se réserve la possibilité de contrôler les sites visités par les élèves pour leur éviter d'accéder à des sites illicites ou interdits aux mineurs, et de vérifier que l'utilisation des services reste conforme aux objectifs pédagogiques.

Il peut également, pour des raisons techniques, analyser et contrôler l'utilisation des services. Il se réserve, dans ce cadre, le droit de recueillir et conserver les informations nécessaires à la bonne marche du système.

Engagement de l'utilisateur

L'utilisateur s'engage à respecter la législation en vigueur et s'engage à ne pas perturber volontairement le fonctionnement du service, et notamment à ne pas :

- masquer sa propre identité ou s'approprier le mot de passe du compte d'autrui
- altérer les données ou accéder à des informations appartenant à d'autres utilisateurs du réseau sans leur autorisation
- interrompre le fonctionnement normal du réseau ou d'un des systèmes connectés au réseau
- se connecter ou essayer de se connecter sur un site illicite
- porter atteinte à l'intégrité d'un utilisateur ou à sa sensibilité, notamment par l'intermédiaire de messages, textes ou images provocants
- modifier ou détruire des informations sur un des systèmes connectés au réseau
- utiliser des programmes destinés à contourner la sécurité ou saturer les ressources
- introduire des programmes nuisibles (virus,...)
- modifier la configuration des machines

Il s'engage à informer l'établissement de toute perte, anomalie ou tentative de violation de ses codes d'accès personnels.

Sanctions

En cas de non respect de cette chartre, l'établissement se réserve le droit d'interrompre de manière provisoire ou définitive l'accès par l'utilisateur aux services proposés

La signature apposée lors de la remise de l'identifiant et code personnels vaut acceptation de cette chartre.